



Acte n° 2022C128

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : FINANCES - BUDGET GEMAPI 202 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget GEMAPI 2022 qui s'équilibre :

- | | |
|---|------------|
| • en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 6 720,00 € |
| • en section d'investissement (dépenses et recettes) | 0,00 € |

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De régulariser les charges transférées 2021, non soldées en 2022 pour 6 720,00€, en dépenses sur les comptes 611 et 65738 et par une provision en recettes au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».
- Mandater des dégrèvements de 2018 de la taxe GEMAPI, pour un montant de 1 301,00€ en provisionnant en dépenses, le compte 7391178-01 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes » et en équilibrant par une réduction du compte 022 « dépenses imprévues ».

En investissement :

- Pas d'écritures.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget GEMAPI 2022 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	6238	01	Publicité publication divers	6 720,00	0,00	Régularisation des charges transférées 2021 non soldées en 2022
R		77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	6 720,00	
D		014	7391178	01	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	1 301,00		Provision pour mandater des dégrèvements de 2018 de la taxe GEMAPI
D		022	022	01	Dépenses Imprévues	-1 301,00		
					TOTAL	6 720,00	6 720,00	

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN

Affichage électronique le :

21 SEP. 2022



Le Président,

Marc PECHOUX

